

- ◆ Le **service cartes nationales d'identité et passeports** est **fermé jusqu'à nouvel ordre**. **Tous les rendez-vous prévus jusqu'au 31 mars sont annulés**. Les personnes concernées seront contactées par la mairie.  
Le retrait d'une carte d'identité ou d'un passeport sera possible uniquement en cas de motif impérieux et sur présentation d'un justificatif (motif familial impérieux, assistance aux personnes vulnérables, garde d'enfants) ; dans ce cas, contactez l'accueil de la mairie au 02 41 77 41 87.
- ◆ L'**Agence Postale Communale** du Louroux-Béconnais est **fermée au public jusqu'à nouvel ordre**.
- ◆ L'**accueil au public des trois mairies déléguées de Val d'Erdre-Auxence** est **fermé** depuis le 16 mars. Nous vous rappelons que l'**accueil téléphonique** est **réservé aux strictes situations d'urgence**.
- ◆ Le Président de la République a décidé de prendre des **mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum** sur l'ensemble du territoire **à compter du mardi 17 mars à 12h00**, pour quinze jours minimum. « *Le mot d'ordre est clair : restez chez vous !* » C. Castaner  
Des dérogations sur attestation seront possibles dans le cadre de :
  - déplacements entre domicile-travail, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail (sur justificatif permanent) ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
  - déplacements pour effectuer des achats de première nécessité dans des établissements autorisés (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)) ;
  - déplacements pour motif de santé ;
  - déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
  - déplacements brefs, à proximité du domicile, liés à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective, et aux besoins des animaux de compagnie.L'attestation de déplacement dérogatoire est téléchargeable sur le site internet de la commune ou peut-être rédigée sur papier libre.

*Pour rester informé en direct des différentes mesures mises en place, rendez-vous sur [www.val-erdre-auxence.fr](http://www.val-erdre-auxence.fr) dans la rubrique actualités : « Coronavirus : mesures pour limiter l'impact de la crise sanitaire »*